SYNTHESE 3 / CHAP 3 CHARGES ET PRODUITS COURANTS

I/ <u>LES CHARGES COURANTES</u>:

N° de compte	INTITULES	<u>OBSERVATIONS</u>
601	ACHATS STOCKES MATIERES PREMIERES	Concerne exclusivement entreprises industrielles ou artisanales
6022	FOURNITURES CONSOMMABLES (STOCKEES)	Concerne le fioul stocké pour le chauffage (60221), - les produits d'entretien stockés (60222), - et les petites fournitures d'atelier (60223), de magasin (60224) ou de bureau (60225) stockés
6026	EMBALLAGES	On distingue - les emballages perdus (60261) - et les emballages récupérables non identifiables ex : les bouteilles (60265) On distingue les :
606	ACHAT <u>NON STOCKES</u> DE MATIERES ET FOURNITURES	- Fournitures non stockables (EDF, GDF, Eau) (6061) - Fournitures d'entretien et de petit équipement (dont valeur unitaire < à 500 H.T €) comme logiciels, imprimantes, perceuse, massicot, appareil à relier etc(6063) - Fournitures administratives comme le papier, les stylos, les cartouches d'encre, les agrafes etc.(6064)
607	ACHATS DE MARCHANDISES	Concerne exclusivement les entreprises ayant une activité commerciale (achat et revente en l'état)
609	RABAIS, REMISES, RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS	S'enregistre exclusivement à partir d'une <u>facture d'avoir</u> . Attention !!! ces comptes fonctionnent à l'envers par le crédit.
612	REDEVANCE DE CREDIT BAIL	Opération qui consiste à louer du matériel auprès d'un établissement de crédit assorti d'une option d'achat au lieu de l'acquérir directement auprès d'un tiers.
613	LOCATIONS	Concerne des : - locations immobilières (bureau) (6132) - ou mobilières (automobile) (6135)
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	Concerne toutes les opérations d'entretien (nettoyage, jardinage, vidange véhicule) ou les réparations diverses. Attention !!! un entretien ou une réparation sur un véhicule de tourisme ne bénéficie pas de la déductibilité de la TVA (s'enregistre TTC)
616	PRIMES D'ASSURANCES	Concerne les assurances. Attention !!! s'enregistre TTC pas de TVA.
618	DIVERS	Concerne notamment la documentation générale (6181) et technique (6183) on peut y enregistrer des abonnements à des revues.
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	Concerne le personnel que l'on emploie à partir des agences de travail temporaire . Attention !!! les propres employés de l'entreprise font l'objet d'un enregistrement distinct. (cf. 64)
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	Concerne notamment la rémunération des professions libérales (honoraires des avocats, notaires, experts comptables, architectes) (6226)
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATION PUBLIQUES	Concerne notamment les annonces publicitaires (6231) et les dons et pourboires (6238) (pas de TVA sur dons et pourboires).
624	TRANSPORTS DE BIENS.	On distingue notamment: Les transports sur achats (6241) et les transports sur ventes.(6242)
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	Concerne les frais de déplacement, (6251) d'hôtel, de restaurants (6256) ou de réceptions (6257)
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	Concerne les frais d'envois postaux (timbres etc) et les Frais de télécommunication factures France TELECOM. Attention !!! ne pas enregistrer les timbres fiscaux dans ce compte (cf. 6354)
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	Concerne les frais de courtage (6271), de location de coffre (6276), frais de dossier (6272 ou 6278). Attention !!! ne pas enregistrer les

intérêts	dans	ce	compte	(cf.	661)

N° de compte	<u>INTITULES</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	Concerne notamment - les différents impôts et taxes 6311 Taxe sur les salaires. 6312 Taxe d'apprentissage. 63511 Taxe professionnelle la vignette ou les timbres fiscaux (6354). PAS DE TVA
64	CHARGES DE PERSONNEL	cf. CHAP 6
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Concerne notamment l'achat de brevet ou de licences (651) ou des charges de gestion courantes correspondant au retrait de faux billet dans la Caisse ou d'arrondis pratiqués en notre défaveur.(658)
66	CHARGES FINANCIERES	Concerne notamment les intérêts à payer sur emprunts, découverts bancaires ou escompte de Lettre de change (661) ou bien des escomptes accordés lors de règlement comptant ou anticipés. (665)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sera vu dans les chapitres relatifs aux travaux d'inventaires
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	Sera vu dans les chapitres relatifs aux travaux d'inventaires

II/ <u>LES PRODUITS COURANTS</u>:

N° de compte	<u>INTITULES</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
701	VENTE DE PRODUITS FINIS	Concerne exclusivement entreprises industrielles ou artisanales
706	PRESTATIONS DE SERVICES	Concerne exclusivement entreprises de services (prestations immatérielles)
707	VENTE DE MARCHANDISES	Concerne exclusivement les entreprises ayant une activité commerciale (achat et revente en l'état)
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	Concerne notamment les loyers perçus (7083) et les frais de ports facturés au client (7085)
709	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ACCORDES	S'enregistre exclusivement à partir d'une <u>facture d'avoir</u> . Attention !!! ces comptes fonctionnent à l'envers par le débit.
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Concerne notamment la vente de brevets ou de licences (751) ou des produits de gestion courants correspondant à un trop perçu dans la Caisse ou d'arrondis pratiqués en notre faveur.(658)
76	PRODUITS FINANCIERS	Correspond aux revenus financiers issus de dépôts de prêts, ou de titres (actions, obligations) (761 ou 762) ou encore aux escomptes obtenus suite à un règlement comptant ou anticipé d'une facture.(765)
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sera vu dans les chapitres relatifs aux travaux d'inventaires
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Sera vu dans les chapitres relatifs aux travaux d'inventaires